

CONDITIONS GENERALES DE VENTE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les enchères déposées par la CCBDC sur le site <https://www.webencheres.com/>. Elles définissent les conditions de bonne utilisation du site d'enchères.

En cochant "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Vente" au moment de l'inscription sur le site ou avant la saisie d'une enchère, **l'enchérisseur potentiel confirme et accepte toutes les dispositions de ces Conditions Générales de Vente (CGV).**

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Pour les besoins des présentes conditions générales de ventes, les mots et expressions suivants sont entendus comme suit :

« CGV » désigne les présentes conditions générales de vente de la CCBDC.

« L'utilisateur » ou « l'acquéreur » désigne toute personne physique ou morale pouvant utiliser le site afin d'enchérir sur un bien mis en vente par la CCBDC.

« CCBDC » ou « le vendeur » désigne la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ou l'une de ses communes membres, propriétaire des biens mis aux enchères.

« Enchères » désigne toutes enchères au sens de l'article L320-2 du code de commerce. Il s'agit de toutes ventes faisant intervenir un tiers, agissant comme mandataire du propriétaire ou de son représentant, pour proposer et adjuger un bien au mieux-disant des enchérisseurs à l'issue d'un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent. Le mieux disant des enchérisseurs acquiert le bien adjugé à son profit ; il est tenu d'en payer le prix.

« Site » désigne le site internet <https://www.webencheres.com/> édité par WEBENCHERES.

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les CGV sont valables à compter du 23/05/2019.

Il est impératif que l'utilisateur lise attentivement les CGV qui sont accessibles depuis le site. Il est recommandé à l'utilisateur de les télécharger et/ou de les imprimer afin d'en conserver une copie préalablement à sa commande.

Les CGV sont susceptibles d'être modifiées, sachant que de telles modifications seront inapplicables aux enchères effectuées antérieurement à la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

Le fait pour l'utilisateur de procéder à une enchère sur le site implique qu'il ait pris connaissance et qu'il ait accepté lesdites CGV de la CCBDC.

Le fait que la CCBDC ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de la CCBDC à se prévaloir ultérieurement desdites CGV.

ARTICLE 3 - DECLARATIONS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur déclare avoir la capacité juridique de contracter avec WEBENCHERES, à savoir, posséder la majorité légale et ne pas être placé sous un régime juridique de protection des majeurs.

L'utilisateur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui et déclare utiliser le site uniquement en son nom et pour son compte.

L'utilisateur s'engage à ne pas laisser d'avis diffamatoire, injurieux, à caractère haineux ou dont le contenu serait sans lien avec l'offre à laquelle il est relié. La CCBDC se réserve le droit de ne pas publier un avis qui ne respecterait pas les présentes conditions d'utilisation.

ARTICLE 4 - MODALITES DES ENCHERES

4.1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avant de pouvoir enchérir, l'utilisateur devra au préalable créer un compte utilisateur et renseigner le formulaire d'inscription prévu à cet effet sur la page de WEBENCHERES, rubrique « s'inscrire ». L'inscription sur le site est gratuite.

L'ouverture d'un compte utilisateur via le formulaire comprend notamment la saisie de deux identifiants : une adresse électronique et un mot de passe.

L'utilisateur s'engage à remplir le formulaire d'inscription en veillant à donner les informations nécessaires complètes et exactes. Il procédera également à leur mise à jour en cas de modifications ultérieures.

Lorsque son inscription est validée, l'utilisateur recevra un email de confirmation sur l'adresse de messagerie qu'il aura préalablement renseignée.

L'identifiant et le mot de passe transmis sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers ou cédés. L'acheteur autorisé doit prendre toutes les mesures pour assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il est responsable des actes et agissements de toute personne utilisant son compte, même à son insu. Il s'engage à signaler dans les plus brefs délais par écrit à la CCBDC toute utilisation frauduleuse de son compte, de son identifiant ou de son mot de passe.

Une fois authentifié, l'utilisateur a la possibilité d'enchérir. Dès lors, toute enchère enregistrée sur le serveur du site, passée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe valides, sera réputée authentique et valable.

Seules les personnes morales et personnes physiques disposant de la capacité juridique de contracter, sans limitation aucune, peuvent s'inscrire. **Les mineurs et majeurs placés sous un régime de protection légale ne sont pas autorisés à s'inscrire.**

4.2 - SUSPENSION OU CLOTURE DE L'INSCRIPTION

Sans exclure d'autres dispositions coercitives, la CCBDC se réserve la possibilité de mettre fin temporairement ou définitivement à l'inscription de l'utilisateur :

- si les informations communiquées lors de l'inscription ne correspondent pas à la réalité (adresse erronée, identité erronée...)
- s'il ne respecte pas tout ou partie des présentes conditions générales de vente,
- si les enchères qu'il réalise ne sont pas effectuées dans le but d'acheter un bien et s'avèrent être de nature à perturber le bon fonctionnement du site,
- s'il est vérifié que son identifiant et son mot de passe ont été transmis à des tiers.

4.3 - GESTION DES ENCHERES

Toute enchère sur le site implique la possession d'une adresse électronique valide.

L'ensemble des étapes nécessaires à la réalisation d'une enchère via le site sont les suivantes :

- L'utilisateur effectue une recherche sur le site
- L'utilisateur clique sur l'offre de son choix afin d'accéder à son descriptif
- L'utilisateur enchérit (ou surenchérit) sur une offre après avoir pris connaissance des CGV et du descriptif.
- A la clôture des enchères, l'offre d'achat la plus élevée emporte adjudication. L'utilisateur reçoit un mail confirmant que son offre a été retenue.
- La vente est réputée parfaite lorsque le paiement est effectué. L'utilisateur doit procéder au paiement dans les plus brefs délais et au plus tard dans un délai de dix (10) jours calendaires après avoir remporté l'enchère selon les modalités prévues à l'article 7.2 des CGV.

Retrait d'une annonce : En cas de force majeure, conformément aux dispositions de l'article 9, la CCBDC conserve, à tout moment, la possibilité de retirer un matériel mis en vente.

Retrait d'une enchère : La CCBDC se réserve le droit de retirer, sans préavis et sans indemnité, toute offre considérée comme déraisonnable ou excessive.

Interruption du service : En cas de problème technique, dûment constaté par l'hébergeur, qui rend impossible l'accès à une enchère à moins de 4 heures de sa clôture, la CCBDC se réserve le droit de prolonger la période d'enchère ou d'annuler l'enchère pour la relancer ultérieurement.

ARTICLE 5 - DROITS ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

Dans le cas où l'adjudicataire remporte la vente aux enchères, ce dernier s'engage à payer à la CCBDC la somme fixée au terme de la vente aux enchères. En contrepartie, la CCBDC s'engage à livrer un bien conforme au descriptif présenté sur le site.

Toutefois, la CCBDC sera libéré de son engagement en cas de sinistre ayant endommagé le matériel vendu ou entraîné sa destruction.

L'utilisateur peut obtenir des informations supplémentaires sur les biens en adressant un mail à la personne dont le nom est indiqué dans la page de présentation détaillé du produit. Des visites sur place peuvent être organisées, aux dates et heures qui seront fixées par les services de la CCBDC au moment de la mise en vente des biens.

En utilisant WEBENCHERES, l'utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action de nature à perturber le fonctionnement du site. Il accepte de ne pas utiliser de logiciels ou de procédés manuels pour copier les pages Internet ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans un consentement express préalable et écrit.

L'utilisateur s'engage à respecter les lois, les règlements et normes de toutes sortes en vigueur relatives à l'utilisation de nos services, à l'enchérissement comme à l'achat.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et gérer leur modification ou leur suppression (cf. point 10 ci-après).

ARTICLE 6 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX VENTES AUX ENCHERES PROFESSIONNELLES

Les enchères peuvent être restreintes à des catégories déterminées de professionnels pour certains biens dont la vente est soumise à des règles spéciales.

Ainsi, la vente de certains articles ou lots peut être réservée aux professionnels.

Dans ce cas, la finalisation de la vente aux enchères est subordonnée à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie :

- de l'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou au Répertoire des Métiers (extrait D1) datée de moins de 6 mois ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine ;
- de l'attestation d'inscription au répertoire SIRENE, si la personne est un auto-entrepreneur ;
- des statuts de l'association, si la personne représente une association. Si le soumissionnaire est une société ou une association, il convient de présenter l'original et de déposer une copie d'un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société ou l'association. Cette vente aux enchères est également subordonnée pour les professionnels de la déconstruction automobile à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie de leur agrément en cours de validité ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine.

A défaut de présentation de ces documents, la vente sera considérée comme résolue et le bien redeviendra la propriété du vendeur.

ARTICLE 7 - MODALITES DE PAIEMENT

7.1 - PRIX ET TAXES

Pendant toute la durée de la vente aux enchères, les prix des biens affichés sur le site sont exprimés en Euros, Taxe sur la Valeur Ajoutée incluse.

7.2 - PAIEMENT

Au terme de l'enchère, la CCBDC adresse à l'acquéreur un courriel pour lui signifier le numéro de référence attribué au bien acquis et lui demander de régler son achat dans les plus brefs délais (10 jours maximum) à :

La Trésorerie de Saint Lô,
Centre des Finances Publiques,
Place de la Préfecture,
50000 Saint Lo,
ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h,

Les modalités de paiement possibles sont précisées ci-dessous. Aucune autre modalité de paiement ne sera acceptée :

- Espèces à la Trésorerie, uniquement jusqu'à 300 Euros ;
- Virement bancaire sur le compte de la collectivité (le RIB sera transmis à la demande)* ;
- Pour les acheteurs publics (collectivités et administrations), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif, au maximum dans les trente (30) jours après l'émission de la facture. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien sera remis à la vente ;

** Indiquer en référence du virement la mention suivante : Webenchères – CCBDC /code article /Nom /Prénom (ou société). Informer la CCBDC par mail du virement effectué à l'adresse suivante : contact@ccbdc.fr*

Un récépissé est remis en main propre à l'acquéreur si le paiement a eu lieu directement auprès de la trésorerie de Carentan les marais. Cependant, la trésorerie retournera à l'acquéreur ce récépissé par courrier si le paiement est effectué par virement.

En cas de non-paiement du (des) bien(s) remporté(s) dans les délais impartis, l'adjudicataire s'expose à une procédure de mise en recouvrement par le Trésor public ainsi qu'au blocage de son compte WEBENCHERES. La CCBDC se réserve également le droit de remettre à la vente aux enchères le bien non réglé par l'utilisateur dans un délai de 10 jours calendaires.

ARTICLE 8 - RETRAIT DU BIEN ET GARANTIE

8.1 - RETRAIT DU BIEN

Le retrait du bien vendu est à la charge de l'acquéreur. Il n'interviendra que lorsque le bien acheté aura été réglé.

Sauf cas particulier indiqué dans le descriptif de l'annonce, les biens sont à retirer dans un délai de 15 jours après avoir effectué le paiement (ou encaissement si paiement par chèque) aux dates et lieux convenus avec les services de la CCBDC. L'acquéreur devra se présenter avec le récépissé de paiement délivré par la trésorerie, une pièce d'identité et le bon de retrait (disponible à partir du courriel de confirmation).

Le bien sera enlevé en l'état. L'acquéreur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats de chargement et de transport du bien. Aucune assistance technique ne sera fournie par la CCBDC pour la prise en charge du bien vendu.

En cas de non retrait du bien, plus de 15 jours après le paiement (ou encaissement), et après mise en demeure restée sans effet, la CCBDC pourra remettre le produit à la vente sans remboursement du prix versé.

8.2 - ABSENCE DE GARANTIE

Conformément aux dispositions de l'article L217-2 du Code de la consommation et de l'article 1649 du Code Civil, les garanties légales de conformité et de vice caché ne sont pas applicables aux biens vendus dans le cadre des enchères publiques.

Il est porté à la connaissance des acquéreurs une description détaillée des biens mis aux enchères. Par conséquent, les acquéreurs sont réputés avoir une connaissance exacte des biens vendus et les acquièrent à leurs risques et périls.

Il appartient à l'enchérisseur de se renseigner sur les normes techniques et juridiques en vigueur pour l'utilisation du matériel qu'il envisage d'acquérir. Le vendeur ne pourrait être tenu pour responsable de l'absence de conformité du matériel avec les normes actuellement en vigueur.

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

La CCBDC ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution de tout ou partie de ses obligations, due à la survenance d'un événement de force majeure.

Ainsi, en cas de survenance d'un cas fortuit, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou d'un cas de force majeure qui gênerait ou retarderait l'exécution des obligations de la CCBDC en tout ou partie, l'exécution desdites obligations sera suspendue.

Sont considérés comme tels, sans que cette liste soit limitative :

- La destruction affectant tout ou partie des installations et de moyens de commercialisation de la CCBDC,
- Les désordres publics graves, guerres, grèves, émeutes, actions gouvernementales, épidémie, blocage des moyens de transport et de communication, interruption de la fourniture d'énergie,
- Les catastrophes naturelles, incendies, vagues de froid, sécheresse ou tout autre fait analogue,
- Et plus généralement, tout événement ou causes extérieures à la volonté de la CCBDC et empêchant de bonne foi la CCBDC d'exécuter ses obligations.

ARTICLE 10 - PREUVE

En application des dispositions de l'article 1366 du Code Civil, il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la CCBDC, les données conservées dans le système d'information ont force probante quant aux commandes passées et à l'exécution des obligations des parties. Les données sur support informatique ou électronique ainsi conservées constituent des preuves, et si elles sont produites comme moyen de preuve par la CCBDC dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 11 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour des contrats conclus lors d'enchères publiques.

ARTICLE 12 – PHOTOS

Les photographies présentes sur le site sont employées à titre d'information et sont non-contractuelles.

ARTICLE 13 - LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente, et plus généralement, le contrat que l'utilisateur conclut avec la CCBDC, sont soumis au droit français.

En cas de litige, avant toute action en justice, les Parties décident de se soumettre à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends afin de rechercher une solution amiable.

Concernant les litiges à l'encontre de la CCBDC, conformément aux dispositions de l'article L211-2 du code de justice administrative, l'affaire doit être portée devant le Tribunal Administratif de Caen.

ARTICLE 14 - MENTIONS LEGALES : LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations qui concernent les enchérisseurs potentiels sont destinées à la CCBDC.

La Plate-forme WEBENCHERES de la CCBDC répond aux conditions posées par la norme simplifiée n° 48 relative à la gestion de fichiers de clients et de prospects (délibération de la CNIL n°2012-209 du 21 juin 2012).

La CCBDC s'engage à respecter les dispositions de la loi informatique et libertés (article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978). En conséquence, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne.

Pour exercer ce droit :

- modification ou rectification possible en ligne en cliquant sur la rubrique "Mon compte"
- suppression du compte : par la CCBDC à réception d'une lettre adressée à Monsieur le Président de la CCBDC, 2 le Haut Dick, 50500 Carentan les marais.

Les informations transmises par les enchérisseurs potentiels ne sont jamais vendues ou communiquées à des tiers. Elles sont exclusivement utilisées dans le cadre des nécessités des enchères que feront les potentiels acheteurs.